

M. P. CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2043-0089
N/Réf. : gm/Bxl2.312/s.444
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire.
Implantation d'un nouvel espace pour le service éducatif du Musée. Avis de principe.
Dossier traité par Fr. Boelens.

En réponse à votre lettre du 8 octobre 2008, réceptionnée le 13 octobre, et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 octobre 2008, notre Assemblée a émis un avis de principe favorable sous réserve.

La demande porte sur l'aménagement d'un nouvel espace dévolu au service éducatif du musée qui désire depuis de nombre d'années s'installer dans un lieu calme à l'abri des salles visitées par le public pour dispenser aux enfants des informations exigeant de leur part une concentration particulière, pour préparer leur visite et organiser des jeux demandant leur attention.

Le nouvel espace éducatif serait implanté dans la dernière travée du couloir extérieur de l'aile courbe, derrière la vitrine hexagonale qui termine la galerie courbe. Il s'agit d'une zone qui a déjà subi plusieurs transformations. L'intervention comprend l'installation d'une mezzanine réversible et indépendante de la structure existante.

Considérant que le service éducatif est à la recherche de locaux appropriés depuis de nombreuses années, que l'intervention est localisée dans un endroit peu visible du musée et qu'il s'agit d'une structure réversible sans impact sur la perception des salles, ***la CRMS émet un avis de principe favorable sur la demande. Elle souligne toutefois que cette intervention ne s'inscrivant pas dans un plan global (masterplan) portant sur l'ensemble du musée, ne peut être acceptée que de manière exceptionnelle, pour les raisons mentionnées ci-dessus.*** La Commission rappelle cependant l'importance d'établir un tel plan dans les meilleurs délais pour permettre d'évaluer dorénavant les futures interventions qui seront soumises à la Commission en tout connaissance des causes.

Pour ce qui concerne la présente demande, la CRMS s'interroge, par ailleurs, sur les aspects suivants :

- une des colonnes de la nouvelle structure semble se situer dans un passage PMR. Ce point doit être résolu dans le projet définitif.
- La CRMS s'interroge sur les dispositifs à prévoir pour éviter que l'utilisation de l'espace éducatif génère un bruit dérangeant dans les salles du musée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFOOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président f.f.